

RÈGLEMENT DU PRIX ECCA 2023

Sommaire :

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

ARTICLE 3 : CATEGORIES

ARTICLE 4 : CANDIDATURE

ARTICLE 5 : SELECTION

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

ARTICLE 7 : DOTATION - PRIX

ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

Préambule :

L'association ECCA regroupe les industriels de la filière du métal prélaqué, l'acier ou l'aluminium est revêtu en continu de peinture avant toute transformation.

Ce prix récompense en exclusivité la réalisation en métal prélaqué qui diffère de l'opération de postlaquage où la mise en peinture se fait après transformation.

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

Le Prix ECCA de l'architecture contemporaine en métal prélaqué acier et aluminium en tant qu'enveloppe métallique est organisé par : l'Association ECCA et l'UNSFÀ.

Le concours se déroule du **9 mai au 11 septembre 2023**.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

Le Prix ECCA de l'architecture contemporaine en métal prélaqué acier ou aluminium distingue les réalisations exemplaires et solutions techniques mises en œuvre pour lesquelles le Jury aura pu apprécier le caractère esthétique et innovant de celles-ci.

ARTICLE 3 : CONCOURS OUVERT A TOUTES CATEGORIES DE REALISATIONS EXEMPLAIRES EN METAL PRELAQUE ACIER OU ALUMINIUM

- **Marché public ou marché privé**
- **Construction Neuve & Rénovation** (logement individuel ou collectif, chantier de moins de 150m², bâtiment tertiaires, publics et ERP)
- **Résidentiel**
- **Aménagement extérieur**
- **Infrastructures ...**

En fonction de la qualité et du nombre de dossiers retenus, l'association ECCA se réserve le droit de subdiviser le concours en plusieurs catégories.

ARTICLE 4 : CANDIDATURE

- Les dossiers déposés par les candidats doivent concerner un chantier réalisé en France ou à l'étranger à partir de 2019 et dont la réception intervient au plus tard le 31 août 2023.
- Les dossiers de candidature concernent le métal prélaqué par conséquent les ouvrages en postlaquage ne font pas partie de l'objet de ce concours.
- Les participants sont exclusivement des entreprises d'architecture, architectes libéraux ou sociétés d'architecture françaises (Inscription à l'Ordre des architectes obligatoire). Les participants peuvent avoir travaillé en co-traitance avec un BET sur le projet présenté. Le BET sera alors cité lors de la remise du Prix.

ARTICLE 5 : SELECTION

- Critères pris en compte par le jury :
 - Qualité du dossier présenté (contenu complet, clarté de la présentation).
 - Pertinence de la/les solution(s) apportée(s) en réponse aux contraintes identifiées et en fonction de la catégorie dans laquelle l'opération est inscrite.
 - Caractère esthétique et innovant (développement durable, conception architecturale, matériaux/solutions innovantes...).
 - Surface réalisée en matériaux prélaqués et usage de ceux-ci.
 - Implication commune des acteurs dans la réalisation de l'opération.

- Pré-sélection des candidats :
Une pré-sélection des candidatures sera faite avant la sélection finale de présentation et défense devant le jury. Les candidats pré-sélectionnés seront avertis par mail par l'UNSFÀ
- Organisation du Jury :
 - Les membres du jury sont des experts représentant les partenaires institutionnels, des professionnels du secteur de la construction, des architectes, des journalistes et un ou plusieurs membres de l'ECCA.

Notes et classement :

Les membres du jury devront individuellement établir une sélection de 3 projets.

Sur cette base de ces sélections, les membres du jury attribueront une note selon le barème suivant :

Pour le 1^{er} choix, inscrire 3 points

Pour le 2nd choix, inscrire 2 points

Pour le 3^{ème} choix, inscrire 1 point

- Détermination du lauréat :
 - Le Jury se réunira au Palais des Papes à Avignon le 20 octobre 2023 à 9h30 pour délibérer.
 - Le classement se fera en fonction du nombre le plus important de points attribué au projet (du 1^{er} au 3^{ème} – ordre décroissant).
 - En cas d'égalité de points, le président du jury désignera le lauréat.
 - Par ailleurs, une communication sur les réalisations sera faite via le réseau social LinkedIn ECCA France et sur le site ECCA Europe www.prepaintedmetal.eu

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Aucun frais de participation n'est demandé aux candidats.
- Le nombre de réalisations est limité à deux par candidat.
- La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 11 septembre 2023. Les projets habilités à concourir devront avoir été adressés avant le 11 septembre par email. candidature@prixecca.org
- Support : Fichier selon le modèle communiqué en PPT, puis converti en PDF.
- Le candidat autorise l'UNSFÀ et l'ECCA à reproduire et à représenter les visuels transmis dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptibles de traiter du Prix ECCA 2023

ARTICLE 7 : DOTATION - PRIX

Publication : Le projet lauréat sera publié dans la revue Passion Architecture de janvier 2024.

Remise d'un trophée.

L'ECCA Groupe français dotera le finaliste d'un voyage d'étude en architecture pour 2 personnes, d'une valeur de 2 000 euros.

Un prix du Jury pourra être attribué suivant la décision du jury.

ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

Les prix seront remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra **au Palais des Papes à Avignon le vendredi 20 octobre 2023 à 13h**

Les nommés seront avisés de leur nomination par l'organisateur et devront être présents ou représentés à la présentation des projets devant le jury **le vendredi 20 octobre 2023 à partir de 9h au Palais des Papes et à la cérémonie.**

Le lauréat présentera de façon détaillée durant 15 minutes environ sa réalisation lors de la cérémonie de la remise du Prix ECCA 2023.